



## Modification du temps de travail

Par **hankus2007**, le **13/02/2015** à **10:36**

je travaille actuellement en 12 heures a l'hopital au service brancardage, peut t on m'obliger a repasser en 7h30 ? cela occasionnerait une perte de pouvoir d'achat d'environ 350 euros (garde des enfants et frais d'essence)... de plus l'ensemble de mes collegues sont favorables au travail en 12 heures... a noter egalement que ce passage en 12 heures avait été obtenu en contre partie d'une perte financiere de 80 euros engendrée par la perte des heures supplementaires remunerées; merci

Par **P.M.**, le **13/02/2015** à **11:27**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public car dans ce dernier cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...